

Givors, le 10 Aout 2017

Jean-Marc BOUFFARD-ROUPE
Le BOUCHAGE
5 Les HAUTS de GIVORS
69700 Givors

Monsieur le Maire
Mairie de Givors
Place Camille Vallin BP 38
69701 GIVORS cedex

Objet : Demande d'exécution des jugements du tribunal administratif des :
30 Juin 2016- N° 1301126
22 Décembre 2016 – N°1301123
04 mai 2017- N° 1401102

Monsieur le maire,

Comme vous le savez le tribunal administratif dans trois jugements dont les date et références sont rappelées en objet a annulé trois délibérations concernant : Le remboursement de 231 997.66 euros par la commune à la SEM GIVORS DEVELOPPEMENT, ainsi que les CRACL 2011 et 2012, et par là même, les décisions actées dans ces délibérations.

À ce jour, vous n'avez exécuté aucun de ces jugements.

Même si la ville a fait appel pour l'une ou plusieurs de ces décisions, vous n'êtes pas sans savoir que vous n'êtes pas ici dans une procédure judiciaire, mais dans une procédure de justice administrative, et le code de justice administrative indique, dans son **Article R811-14**, que « *Sauf dispositions particulières, le recours en appel n'a pas d'effet suspensif s'il n'en est autrement ordonné par le juge d'appel dans les conditions prévues par le présent titre.* »

Par le présent courrier, je vous demande donc de bien vouloir appliquer les décisions de justice prononcées par le Tribunal Administratif de Lyon et ce au nom du peuple Français.

Je joins 1 Copie de chacun des jugements à mont courrier.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Marc BOUFFARD-ROUPE

Copie à Monsieur le PREFET